INFOS SNUEP F.S.U BORDEAUX / 6 février 2023

RETRAITES – Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme

L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales (...) Lire la suite

7 février 2023 : Journée de grève et de manifestations

DORDOGNE

- PÉRIGUEUX : 10h30 palais de Justice

- BERGERAC : 15h palais de Justice

- SARLAT : 15h place de la grande Rigaudie

GIRONDE

BORDEAUX : 12h Place de la Bourse

LANDES

MONT-DE-MARSAN : 10h place des arènes

LOT ET GARONNE

- AGEN : 10h place de la Préfecture

- MARMANDE : 14h Esplanade de Maré

PYRENEES ATLANTIQUES

- BAYONNE : 10h place Sainte Ursule

- PAU : 10h Place de Verdun

—

Note de service académique - Reconversion, qualification habilitation personnels des corps du 2nd degré

La note de service académique relative aux demandes de reconversion, qualification, ou habilitation, destinée aux personnels des corps du 2nd degré, au titre de la rentrée scolaire 2023 indique les modalités et les démarches à suivre pour la reconversion pour changement de discipline ou changement de corps. Le texte traite aussi le parcourt de qualification concernant les PLP ainsi que l'habilitation à l'enseignement de la technologie. Le 6 mars 2023 est la date limite pour la transmission des candidatures en se basant sur l'annexe de la circulaire (page 8).

Autorisation spéciale d'absence et jour de carence

■ Autorisations spéciales d'absence – personnes vulnérables

Les autorisations spéciales d'absence pour les agents publics reconnus personnes vulnérables et présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection à la Covid-19 prendront fin le **28 février 2023.**

■ Jour de carence en cas d'arrêt de travail pour les agents publics positifs à la Covid-19

Le décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid-19 met un terme, à compter du 1er février 2023, à la délivrance d'arrêts de travail dérogatoires aux assurés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler, y compris à distance, en cas de contamination par la covid-19. Ce décret met donc un terme **à compter du 1er février 2023** à la suspension du jour de carence, qui était appliquée aux arrêts de travail des agents publics positifs à la Covid-19.

■ Isolement des personnes testées positives à la Covid-19 et des cas contact

A compter du 1er février 2023, conformément aux recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP), l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 et la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour de la notification du statut de contact pour les personnes contact asymptomatiques ne seront plus requis.

En revanche, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il reste fortement recommandé aux personnes testées positives à la Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles**.**

https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/lutte-contre-l-epidemie-de-covid-19-entree-en-vigueur-de-plusieurs-evolutions

■ La FSU revendique toujours l'abrogation du jour de carence

Le gouvernement a décidé de rétablir le jour de carence pour les personnes qui sont placées en arrêt maladie pour Covid par leur médecin.

La FSU rappelle qu'elle s'est toujours opposée au jour de carence qui pénalise financièrement des agent-es rencontrant des problèmes de santé. Ce jour de carence, en plus d'être injuste, est inefficace et néfaste.

En ce qui concerne l'épidémie de Covid, ce jour de carence va inciter des personnels à poursuivre leur activité au risque de contaminer d'autres personnes. Cette décision est inconséquente et inacceptable. C'est prendre le risque d'un regain de l'épidémie et de l'émergence de variants.

La FSU revendique l'abrogation du jour de carence.

➔ **Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! Pétition**

➔ (...) Dans les trois versants de la Fonction publique, ce sont des centaines de milliers d'agentes et d'agents qui se sont mis.e.s en grève et ont manifesté. (...) Lire la suite